



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-051

**Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet
(Ressources Humaines)**

411

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	7
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet ou de l'opération

Par la délibération n°DEL 2022-053 du 8 avril 2022, le Conseil municipal de la Ville de Dreux prenait acte du Bilan Mobilité et approuvait les orientations de la stratégie mobilité conduite par la municipalité. La fiche-action n°3 du volet « Accompagnement au changement » de cette stratégie mobilité proposait de déployer une vélo-école municipale afin de structurer et développer tous les projets en lien avec la pratique du vélo sur la Ville de Dreux.

Subventionnée pour ce projet de vélo-école à hauteur de 50% par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projet AVELO2 pour soutenir les actions de formation, d'achat de vélo et de matériel pédagogique, la Ville bénéficie également de l'accompagnement financier de l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission dédié à la coordination et à l'animation des actions de la vélo-école drouaise (forfait de 29 000 € / an / ETP jusqu'en décembre 2024).

Le local de cette vélo-école se situera dans les bâtiments de l'ancienne crèche du Musée, avec une ouverture prévisionnelle en mai 2023. Cette structure permettra de porter tous les projets de la municipalité en lien avec le vélo :

- Apprentissage pour adultes et enfants (dont mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo)
- Ateliers réparation / autoréparation
- Expertise vélo auprès des employeurs et structures du territoire drouais

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Organisation et coordination des activités de la vélo-école en lien avec le Chef de Projet Transition Écologique et Mobilité
- Accompagnement des services dans la mise en place des sessions d'apprentissage à la pratique du vélo (interne et externe)
- Accompagner les autres services pour favoriser l'adoption du vélo dans le cadre des déplacements professionnels et domicile-travail (Plan de Déplacement Administration) au sein de la Ville
- Accompagnement et conseil auprès de structures ayant besoin de conseil/ingénierie sur le vélo (employeurs, associations...)

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emplois	Catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024	1	Catégorie C ou B	Chargé de mission « vélo-école »	Temps plein

Les candidats devront justifier d'un niveau de diplômes à minima de Bac et de compétences en mécanique vélo, techniques d'animation et d'ingénierie pédagogique et en sécurité routière.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints d'animation, des adjoints administratifs des animateurs territoriaux et des rédacteurs territoriaux. La rémunération pourra être complétée par le régime indemnitaire instauré par la collectivité.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Caroline VABRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL et Sabine FRETEY,

- Décide de créer un emploi non permanent de chargé(e) de mission « vélo-école » à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023 relevant de la catégorie hiérarchique C ou B, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante à savoir coordination et animation des activités de la vélo-école municipale drouaise.
- Décide que cet emploi est créé pour une durée de 20 mois soit du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.
- Décide que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la collectivité.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET